

premier degré option Vol libre : spécialité parapente ou delta

RNCP2249 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif premier degré option vol libre exerce ses fonctions en autonomie, dans les champs éducatifs, sportifs et de loisirs. Il accueille, initie et perfectionne tous publics dans les différentes activités du vol libre : école, biplace, cross, voltige.

Il conçoit, conduit et évalue des projets d'animation, d'enseignement et d'entraînement à ces différentes disciplines, pour tout public (jeunes, adultes, publics spécifiques) et dans toutes structures : écoles labellisées, clubs, autre.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées : Maîtriser les règles, les normes et les techniques de pilotage spécifiques, delta ou parapente, ainsi que les méthodes d'apprentissage associées.

Maîtriser la pratique d'une spécialité pour s'assurer de la valeur technique et pédagogique du matériel ainsi que des conditions de vol.

Identifier, analyser et prendre en compte les caractéristiques des publics accueillis, leurs attentes, leurs motivations et potentialités ainsi que les contraintes de l'environnement afin d'élaborer, d'optimiser et d'adapter son action pédagogique pour faire progresser tous les élèves en sécurité.

Privilégier dans toutes les situations l'intégrité physique et psychique des pratiquants et évaluer les capacités immédiates de ceux-ci dans les domaines : pratique, théorique, mental, de l'environnement de la pratique.

Planifier et proposer des enseignements au vol libre pour des publics variés dans le respect du projet global de la structure et d'un travail en équipe.

Recueillir et analyser les informations météorologiques et aérologiques ainsi que les caractéristiques du site d'évolution.

Organiser et coordonner des actions d'enseignement ou des programmes de stages.

Concevoir, organiser, conduire et évaluer des séances de découverte, d'enseignement et d'entraînement.

Prévoir, organiser et gérer l'environnement de la pratique du vol libre en tenant compte de la météorologie, de l'aérologie, des caractéristiques des participants, des facteurs de risque, du matériel, des moyens techniques et logistiques, de la réglementation en vigueur, des potentialités du site d'évolution.

Organiser la logistique : transports, navettes, marches d'approche, remontées mécaniques.

Proposer des situations d'animation et d'apprentissage, individuelles ou collectives, permettant de sensibiliser et d'éduquer les pratiquants aux techniques de pilotage de la spécialité choisie, aux règles de pratique ainsi qu'au

respect de l'environnement.

Veiller en permanence à la sécurité des pratiquants et des tiers. Faire respecter les règles de sécurité du vol libre : assurance R.C., circulation aérienne, sites de décollage et d'atterrissage. Communiquer sur le respect des règles inhérentes aux sites de décollage et d'atterrissage.

Evaluer son propre niveau de compétence du jour et de son état immédiat (fatigue, motivation, disponibilité, contrariété) et respecter ses propres limites.

S'imposer des marges de sécurité en adéquation avec le caractère à risque de l'activité. Résister aux pressions sociales et commerciales jusqu'à l'interruption de l'activité.

Gérer le matériel, assurer son entretien et son renouvellement conformément aux normes (voiles, sellettes, casques, matériel de secours) ainsi que veiller à la mise à disposition d'outils pédagogiques fiables et adaptés (simulateur, vidéo...)

Participer à l'entretien des sites.

Travailler en équipe : définir et répartir les rôles et les responsabilités, se coordonner avec un autre enseignant dans le cas d'un fonctionnement en binôme.

Présenter les autres activités du vol libre : cerf-volant, kite, delta ou parapente.

Organiser des actions de promotion de sa structure et des activités du vol libre.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes). Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de vol libre. animateur ou animateur sportif en vol libre.

Educateur territorial des APS (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- un ou plusieurs membres des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, dont un ou plusieurs membres de l'enseignement supérieur lorsque la formation a fait l'objet d'une convention avec l'université.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre de l'un des corps de l'inspection de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option vol libre , titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant FFVL ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

à l'étude

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

ENSA

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.intercarif.com>

<http://www.ensa.jeunesse-sports.fr>

<http://www.cidj.com>

<http://www.onisep.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2249/>